
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-08a : Vote du Budget primitif 2018 – budget principal de la Ville

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Ce budget s'équilibre à hauteur de 12 557 608,00 euros en fonctionnement et de 13 830 863,00 euros en investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la Délibération n° DL01032018-06 exécutoire en date du 06 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOpte le budget primitif 2018 susmentionné tel que proposé chapitre par chapitre.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 05 AVR. 2018

Notifié le :

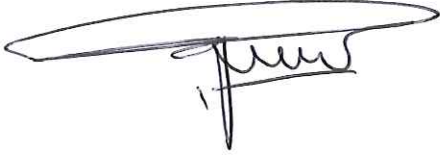
Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

05 AVR. 2018

IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par : M. le Maire
A Lacanau, le 29 mars 2018
M. Laurent PEYRONDET

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25



VOTES
Pour : 20
Contre : 5
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Lacanau, le 29 mars 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

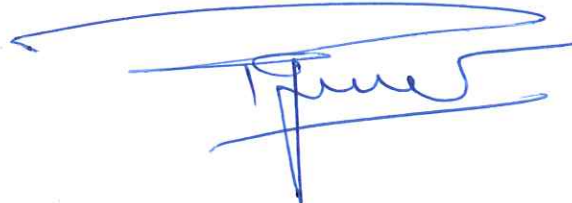
Les membres du Conseil municipal,



Certifié exécutoire par le Maire de Lacanau, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 05 AVR. 2018
et de la publication le 05 AVR. 2018

Mairie de Lacanau
Télétransmis le :
05 AVR. 2018
N° 033 213 302 144
0105-0129032018-000-00

Fait à Lacanau, le 05 AVR. 2018





RAPPORT DE PRESENTATION - BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les budgets primitifs de l'année 2018, budget principal et budgets annexes confondus, représentent un volume total d'environ 33 millions d'euros. L'exercice à venir sera notamment marqué par un volume d'investissement très soutenu. Hors emprunts et restes à réaliser inclus, la commune engagera un programme d'équipement de plus de 11 millions d'euros, soit un niveau encore plus élevé qu'en 2017, année déjà inédite en la matière, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	BP 2018 (fonctionnement)	BP 2018 (investissement)	<i>dont dépenses d'équipement (avec restes à réaliser et hors emprunts)</i>
Budget principal	12 557 608.00	13 830 863.00	9 152 832.86
Budget Parkings	836 100.00	742 348.24	469 970.20
Budget Eau	438 257.00	811 412.66	193 150.00
Budget Assainissement	787 487.51	1 232 942.92	952 133.77
Budget Transports	182 477.95	55 630.00	37 630.00
Budget Golfs	478 957.71	95 990.28	50 990.28
Budget Camping	458 806.23	109 443.27	102 761.00
Budget Forêt	241 408.32	97 461.55	52 000.00
TOTAL	15 981 102.72	16 976 091.92	11 011 198.11

Le 1er mars dernier, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2018. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie financière adoptée par la collectivité depuis 2014 et qui, depuis, a permis de redresser les finances communales.

L'année budgétaire 2017 est une année exceptionnelle avec un résultat de la section de fonctionnement jamais égalé s'élevant à 4 147 359 euros et avec un taux de réalisation d'investissement de 98 %. Lors de cet exercice, la municipalité a également lancé ou réalisé des projets majeurs du mandat, autofinancés à plus de 65 %.

Pour 2018, il convient néanmoins de rester vigilant sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général et les dépenses de personnel sont en augmentation depuis 2017, dues en partie par le résultat des éléments exogènes s'imposant à la collectivité (inflation, conséquence de la mise en œuvre sur plusieurs années de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations », coûts de mise en œuvre de nouvelles normes nationales).

Par conséquent, la commune poursuivra en 2018 la politique engagée depuis 3 ans pour optimiser les dépenses de fonctionnement en préservant la qualité du Service Public.

Enfin, la commune poursuivra sa politique d'investissement afin de renforcer et développer l'attractivité de son territoire.

Ainsi, ce budget 2018 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière adoptée depuis le début du mandat et axée sur les objectifs suivants :

- Préserver et stabiliser l'épargne brute de la collectivité sans recours à une hausse des taux d'imposition communaux ;
- Maitriser le niveau d'endettement de la commune en veillant à une préserver une capacité de désendettement soutenable ;
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Budget principal

Analyse de la section de fonctionnement

La collectivité poursuit sa stratégie de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'optimisation de ses recettes sans recours au levier fiscal.

1. Des dépenses réelles de fonctionnement en légère progression

1.1. Une évolution maîtrisée des charges à caractère général

Les dépenses à caractère général évoluent de 2,17 % par rapport au BP 2017, cette évolution étant principalement liée à des facteurs exogènes.

1.1.1. Des dépenses supplémentaires principalement induites par des éléments exogènes

L'augmentation des charges à caractère général s'explique notamment par l'augmentation des prix, l'inflation étant estimée cette année à 1,1 % mais également par le respect de nouvelles normes techniques imposées par l'Etat.

Ainsi la commune est contrainte de revoir des contrats de maintenance des bâtiments et certains achats, ce qui représente une dépense supplémentaire de plus de 10 000 euros (contrôle des équipements de chauffage, contrôle de la qualité de l'air intérieur, utilisation de produits d'entretien certifiés, etc.).

1.1.2. Les conséquences du dynamisme du territoire

Le dynamisme du territoire implique nécessairement une augmentation des dépenses des services pour faire face à la demande supplémentaire de service public notamment dans les services scolaires et périscolaires. Ainsi, la commune voit le nombre de repas servis en restauration scolaire et le nombre d'inscriptions aux structures d'accueil de loisirs et dispositifs périscolaires augmenter significativement.

Cette évolution s'explique non seulement par l'attractivité du territoire mais également par la qualité du service public municipal reconnue par les parents et enfin par une politique tarifaire avantageuse. Cette augmentation de la fréquentation implique dès lors une augmentation des charges nécessaires au bon fonctionnement du service, comme les frais d'achat des denrées alimentaires.

1.1.3. La mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur du développement des ressources humaines

Depuis 2017, la municipalité a structuré une politique de ressources humaines axée notamment sur la prévention des risques professionnels et le développement des compétences. La mise en œuvre de cette politique se traduit dans le budget 2018 par l'inscription de dépenses nouvelles, correspondant à l'ambition affichée par la municipalité en faveur du personnel de la collectivité.

Ainsi, la nomination d'un préventeur au sein du service des ressources humaines permet aujourd'hui d'engager une démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, en partenariat avec le centre de gestion, ce qui représente une dépense de 8 200 euros pour 2018.

D'autre part, un partenariat avec une psychologue du travail sera conclu en 2018 avec l'objectif d'améliorer la prévention des risques psycho-sociaux. Une enveloppe de 9 000 euros est proposée pour cette année.

Enfin, les crédits ouverts en faveur de la formation des agents municipaux ont été augmentés, ce qui permettra de mettre en œuvre le futur plan de formation de la collectivité et ainsi financer les actions de formation, qu'elles relèvent de la formation professionnelle tout au long de la vie ou des formations obligatoires. Une enveloppe de 24 000 euros est ainsi dédiée, contre 12 500 euros en 2017.

1.1.4. Le développement de l'offre culturelle

La commune de Lacanau propose chaque année diverses animations, représentations et concerts qui contribuent à son attractivité. En 2018, les enveloppes liées aux manifestations sont augmentées pour permettre l'amélioration de l'offre culturelle tout au long de l'année (+ 17 000 euros par rapport au réalisé 2017).

La collectivité s'est également investie pour sauvegarder une offre cinématographique à Lacanau. Grâce aux démarches entreprises, un cinéma ouvre donc ses portes à la salle L'Escoure à compter du 24 mars 2018.

1.2. Une évolution des dépenses de personnel

Après un exercice 2016 marquée par une stabilisation des dépenses de personnel, l'exercice 2017 laisse apparaître une reprise des dépenses de personnels qui se poursuivra en 2018 (+ 2,82 %). Cette évolution à la hausse est principalement liée à facteurs exogènes.

1.2.1. Une augmentation liée à des facteurs exogènes

L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale en 2018 s'explique par des facteurs exogènes à la collectivité. En premier lieu, la mise en œuvre de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » continue de produire des effets sur les dépenses de personnel sur l'année 2018.

Par ailleurs, les effets du glissement vieillesse-technicité représentent une dépense supplémentaire estimée à 16 000 euros.

Enfin, ce budget 2018 intègre les dépenses liées à l'organisation du recensement de la population, le recrutement des agents recenseurs incombant à la collectivité. Cette mesure exogène représente une dépense supplémentaire de 21 000 euros.

1.2.2. Des dépenses supplémentaires liées à la réintégration d'agents

Fin 2017, plusieurs agents placés en disponibilité ont été réintégrés au sein de la collectivité. Ainsi, ces retours produiront leurs pleins effets budgétaires à compter de 2018 et ont été intégrés aux prévisions de masse salariale.

1.2.3. Une légère progression de l'enveloppe de recrutement des agents saisonniers afin d'améliorer l'entretien de la commune

La commune de Lacanau est une commune touristique et dynamique qui nécessite chaque année le recrutement d'agents saisonniers. En 2017, le personnel recruté correspondait à 66 mois saisonniers, avec pour activité principale la sécurité, la propreté et l'animation.

Conformément à l'engagement de l'équipe municipale et son objectif de ville propre et entretenue, 6 mois supplémentaires de saisonniers ont été ajoutés en 2018 à l'enveloppe totale de recrutement. Cet effort représente une dépense supplémentaire estimée à 14 480 euros.

L'objectif de ces recrutements supplémentaires est de permettre l'engagement d'actions préventives en faveur de la propreté, du désherbage et de l'entretien du domaine public communal dès le mois d'avril et jusqu'à fin octobre.

1.2.4. La prise en compte de l'objectif de continuité des services publics municipaux

Afin de présenter un budget prévisionnel sincère, la masse salariale prévue pour 2018 intègre une enveloppe destinée au remplacement d'agents absents créditée d'un montant de 25 000 euros.

L'objectif de cette enveloppe de permettre le remplacement d'agents dont l'absence est susceptible de remettre en cause la continuité et la qualité du service rendu au public, en particulier au sein des structures scolaires et périscolaires.

La politique de remplacement menée par la collectivité reste cependant rigoureusement contrôlée et les recrutements en cas d'absence ne sont pas systématiques mais strictement justifiés par les objectifs rappelés ci-dessus.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée dans une politique de prévention des risques professionnels dont un des objectifs est de réduire le taux d'absentéisme compressible et ainsi limiter les dépenses liées aux remplacements.

1.3. Des évolutions disparates des charges de gestion courante

Le chapitre 65 consacré aux charges de gestion courante est marqué par des évolutions très disparates des différents postes de dépenses.

En 2017, le budget annexe Transports fait apparaître un résultat excédentaire qui permet d'envisager la diminution de la contribution du budget principal en 2018. Ainsi, la participation d'équilibre passe de 148 450 euros à 109 000 euros entre 2017 et 2018. Il est important de rappeler que cette subvention d'équilibre est néanmoins nécessaire, la commune offrant gratuitement le service de transport scolaire aux familles canaulaises.

En matière de subventions aux associations, la municipalité poursuit sa politique menée depuis 3 ans en faveur du soutien aux associations. Chaque année, l'ensemble des demandes de subventions sont étudiées par une commission dédiée. Ainsi, une enveloppe de 188 300 euros sera consacrée au secteur associatif en 2018, soit un niveau plus élevé qu'en 2017.

Par ailleurs, ce budget intègre les dépenses liées à l'organisation du championnat d'Europe de handisurf. La commune a souhaité en effet accueillir cet événement et ainsi démontrer sa capacité fédérer les acteurs du territoire et organiser une compétition internationale de glisse et ainsi consolider sa candidature à l'accueil des épreuves de surf des Jeux Olympiques de 2024. Après avoir répondu à un

appel à projets, Lacanau a été sélectionnée parmi de nombreuses autres villes candidates. Cet événement de grande ampleur réunira des sportifs de haut niveau, soulignant l'intérêt de la commune pour les politiques liées au handicap. Une participation de 40 000 euros sera ainsi allouée à l'organisateur de la compétition afin d'accueillir cet événement.

Comme chaque année la subvention au budget du CCAS sera assise sur ses besoins et préservera les actions en faveur de la solidarité. Elle sera en légère diminution cette année du fait du résultat excédentaire de l'année 2017. Ainsi, en 2018, la commune versera au CCAS une subvention de 150 000 euros.

Enfin, après la fusion des communautés de communes, la collectivité a négocié le transfert de certaines dépenses historiques de la commune, comme la contribution au fonctionnement du service d'incendie et de secours (SDIS), permettant ainsi un effort significatif sur les charges courantes.

1.4. Des charges financières en légère augmentation

Au cours des deux derniers exercices, les opérations de refinancement de la dette, les renégociations des contrats d'emprunt ainsi que le recours maîtrisé aux nouveaux emprunts ont permis de baisser significativement les charges financières. Pour 2018, celles-ci augmentent du fait de la souscription d'un nouvel emprunt en 2017. En 2018, la charge financière est estimée à 390 000 euros.

2. Des recettes de fonctionnement toujours aussi dynamiques

Dans l'optique de maintenir une épargne brute positive, le budget 2018 est marqué par la poursuite de la stratégie de dynamisation et de diversification des recettes de fonctionnement. Ainsi par rapport au budget 2017 (hors recettes exceptionnelles du budget annexe de l'assainissement), les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de plus de 10 % en 2018.

2.1. Une stabilité des taux de fiscalité

Comme en 2017, l'exercice 2018 est marqué par l'absence de recours au levier fiscal. Les taux de fiscalité demeureront donc inchangés. Grâce aux économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et aux nouvelles recettes créées, notamment au travers des droits de stationnement acquittés par les touristes et les visiteurs de la commune, le recours au levier fiscal peut être évité sans compromettre l'équilibre du budget.

La réforme de la fiscalité engagée cette année par le gouvernement à travers la suppression la taxe d'habitation pour 80% des ménages sera neutre pour la collectivité car compensée intégralement par l'Etat.

Malgré ces éléments, la commune prévoit une augmentation de ses produits fiscaux en raison de la revalorisation des bases décidée par la loi de finances (+ 1,1 %) mais également par l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi, en 2018, le dynamisme des bases fiscales permet d'envisager 5 951 968 euros de recettes fiscales directes, soit une progression de 2,16 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne les produits issus de la taxe additionnelle aux droits de mutation, ces derniers sont très difficiles à prévoir car volatiles et dépendants du marché de l'immobilier. Après une année 2017 exceptionnelle, une hypothèse prudente mais réaliste de 770 000 euros a été retenue pour construire le budget primitif 2018.

2.2. Une augmentation des dotations et participations

Après 3 ans de baisse drastique, les dotations, subventions et participations sont marquées, cette année, par un maintien de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement au même niveau que 2017 soit 1 506 954 euros, conformément à l'annonce du gouvernement.

L'attractivité de la commune engendre une augmentation de la fréquentation des services scolaires et périscolaires notamment qui a pour conséquence une revalorisation des participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du contrat enfance-jeunesse. Ainsi, le produit des subventions de la CAF est estimé en 2018 à 531 000 euros contre 512 000 euros en 2017.

2.3. La poursuite de la stratégie de diversification des recettes

Afin de maintenir une épargne brute satisfaisante sans avoir recours au levier fiscal, la collectivité poursuit sa politique de diversification des recettes.

Comme en 2017, les financements issus par les excédents des budgets annexes sont pérennisés. La contribution du budget annexe Parkings est stabilisée à hauteur de 150 000 euros pour 2018 tout comme la contribution du budget annexe Golfs à hauteur de 350 000 euros.

Une étude est actuellement en cours pour modifier le régime juridique du budget annexe Camping, nouvellement créé en 2017 suite à la mise en place de la régie intéressée. La transformation de ce budget de service public industriel et commercial (SPIC) en service public administratif (SPA) permettrait ainsi un reversement d'une partie de l'excédent vers le budget principal sans compromettre la gestion et l'exploitation du camping et équipements associés.

D'autre part, la commune bénéficiera comme en 2017 d'une progression des revenus des immeubles grâce au loyer versé dans le cadre du bail à construction portant sur le centre d'hébergement de l'UCPA.

Enfin, la commune pérennise son niveau de recettes issus des produits des services, dont l'évolution des tarifs en 2018 est indexée sur le taux d'inflation, à savoir 1,1 %. Le montant de produit attendu pour 2018 est de 1 129 833 euros.

Analyse de la section d'investissement

1. La poursuite d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux et responsable

Cette année est marquée par la poursuite du programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour les deux années à venir. Basé sur une prospective budgétaire allant de 2017 à 2020, ce programme a permis de mettre en exergue :

- La capacité d'autofinancement de la collectivité
- La capacité d'emprunt
- L'enveloppe disponible pour le programme d'investissement prévu par l'équipe municipale

Cette prospective a été remise à jour pour ce nouvel exercice budgétaire en tenant compte de l'évolution des recettes et des dépenses, mais également de la mise à jour des données relatives à l'évolution démographique.

2. Des recettes d'investissement caractérisées par une capacité d'autofinancement exceptionnelle

Dans la continuité des exercices précédents, l'année 2018 sera marquée une forte progression de la capacité d'autofinancement de la commune puisqu'elle atteindra 4 147 358 euros contre 2 442 998 euros en 2017. Cette progression est principalement due à l'effet combiné de l'excédent de l'année 2017 et du maintien de l'épargne brute en 2018.

2.1. Un montant de FCTVA révélateur du dynamisme communal

Pour 2018 les recettes issues du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) augmenteront, en conséquence du montant des investissements réalisés l'année précédente. Ainsi, au vu du remarquable

montant de travaux en 2017, la collectivité doit percevoir en 2018 la somme de 862 315 euros contre 524 624 euros en 2017, soit plus de 300 000 euros de recettes supplémentaires.

2.2. Une progression des subventions d'investissement

Le financement du programme d'investissement repose également sur la recherche de financements et de subventions extérieures. Pour 2018, l'objectif est de réunir environ 2 millions d'euros de subventions, restes à réaliser compris.

Ce programme ambitieux est notamment porté par la perspective d'un financement à hauteur de 80 % des dépenses inscrites dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière par les fonds européens FEDER, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, pour chaque projet d'investissement inscrit dans le PPI, élus et services se mobilisent pour solliciter nos partenaires extérieurs afin d'obtenir des financements complémentaires.

2.3. Un recours à l'emprunt sans nuire à la capacité de désendettement

La collectivité projette de recourir cette année à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 euros pour contribuer au financement de son programme d'investissement.

Cette somme reste limitée au regard du niveau de financement en fonds propres du programme d'investissement 2018, soit 6 millions d'euros environ au total.

L'emprunt qui sera souscrit cette année permettra de rester à un niveau de dette qui n'hypothèque pas les marges de manœuvre des générations futures, la commune disposant d'une capacité de désendettement très satisfaisante.

2.4. Une politique de cessions et d'acquisitions responsable et pragmatique

Aux recettes d'emprunt s'ajoutent les produits des cessions immobilières dont le programme de vente permet d'envisager un apport à la section d'investissement de 2 155 900 euros, hors restes à réaliser.

L'objectif reste de doter la commune d'une politique de gestion active de son patrimoine consistant à céder des biens immobiliers dont le maintien au sein du patrimoine communal n'est plus justifié faute d'intérêt général à moyen ou long terme.

A l'inverse, ces cessions permettent d'acquérir des parcelles ou des bâtiments ayant un intérêt pour les projets de la collectivité. De ce point de vue, l'année 2018 sera marquée par des acquisitions fondamentales pour le développement de la commune (450 000 euros), en particulier le terrain destiné à la zone de développement économique située à l'entrée du bourg de Lacanau-Ville.

3. Des dépenses d'investissement élevées, dans la continuité de l'exercice précédent

L'année 2018 sera marquée par un programme d'investissement s'élevant à 7 millions d'euros, hors restes à réaliser. Alors que 2017 a permis de réaliser une partie des projets structurants, 2018 poursuivra la réalisation du PPI à travers les projets suivants.

3.1. Aménagement de la place de la Gaité et création d'une halle de marché

Depuis 2014, la collectivité s'est engagée dans une démarche de revitalisation du centre-bourg de Lacanau-Ville dont le site prioritaire est la place de la Gaité, aujourd'hui aménagée sous la forme d'un carrefour routier. L'objectif du projet de requalification est de donner à la Gaité son rôle de place centrale du village autour d'un tissu commercial conforté par la création d'une halle de marché.

Après avoir lancé en septembre 2016 une étude programmatique, la Ville a désigné courant 2017 un maître d'œuvre pour réaliser les études opérationnelles. Les éléments de programmation retenus sont les suivants :

- Réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public afin d'aménager un lieu de vie qualitatif et moteur de lien intergénérationnel où la circulation des piétons et des cyclistes serait prioritaire sur celle des voitures (effet « parvis ») et permettant l'installation des terrasses pour les commerces ;
- Positionner une halle de marché de 350 m² ainsi que des locaux commerciaux ;
- Installer un mobilier urbain complet, qualitatif permettant notamment de profiter de l'espace public : aire(s) de jeux, bancs, fontaine...

Le montant total des dépenses du projet inscrites au budget principal pour 2018 s'élève à 3 080 957 euros.

3.2 Stratégie de restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville

Dès 2018, la collectivité engage un vaste plan de modernisation et d'extension du groupe scolaire de Lacanau-Ville afin de répondre à l'attractivité grandissante de notre territoire et aux enjeux de démographie scolaire induits. Ce vaste plan se déclinera en plusieurs étapes.

En 2018, la collectivité finalisera l'élaboration du programme de restructuration du groupe scolaire avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Parallèlement, des investissements seront réalisés afin de répondre aux demandes les plus urgentes et ainsi préserver la qualité de l'établissement (dont le remplacement de la plonge au groupe scolaire de Lacanau Ville pour 43 500 €).

En 2019, la collectivité désignera un maître d'œuvre dont la mission sera de conduire les études préalables aux travaux. Ainsi, ce calendrier permettra d'entamer l'année suivante la réalisation des grands travaux avec pour objectif une livraison en 2020.

L'enveloppe prévisionnelle pour le projet de restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville est estimée entre 1,7 et 1,8 million d'euros.

3.3. Stratégie locale de gestion de la bande côtière

Capitalisant sur son expérience, les différentes actions de sensibilisation menées et les connaissances acquises depuis 2009, Lacanau s'est dotée fin 2016 d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière financée à hauteur de 80 % par l'Union européenne (Feder), l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Entrée dans une phase de mise en œuvre active depuis 2017, sa déclinaison opérationnelle monte depuis en puissance et occupe une place décisive dans le PPI dont s'est dotée la commune sur la période 2017-2019.

Pour les années 2018 et 2019, près de 1,7 million d'euros ont été inscrits en faveur de la gestion du trait de côte. Pour 2018 uniquement, près de 350 000 euros de dépenses ont été inscrites au budget primitif.

3.4. Autres investissements majeurs du PPI

Au-delà des projets majeurs contenus dans ce budget 2018, d'autres dépenses d'équipement structurantes ont été inscrites :

- Reconstruction de l'avenue Henri Seguin
- Construction d'un skate park et d'un pump track à Lacanau Ville
- Reconstruction de la rue Emile Faugère
- Installation d'un kiosque à musique place de l'église
- Aménagement du square des anciens combattants
- Accessibilité et sécurité des bâtiments
- Modernisation du COSEC
- Aménagement des plages
- Création d'un self au groupe scolaire e de Lacanau-Océan

- Aménagement des berges et des descentes à bateaux
- Réalisation de travaux permettant des économies d'énergie

A ces dépenses s'ajoute l'aménagement de la promenade Lacaze pour un montant total de travaux estimé à 450 000 euros, dont les dépenses figurent en restes à réaliser et qui sera inaugurée avant l'été 2018.

3.5. Des efforts de maintenance du patrimoine communal

D'autre part, une enveloppe de près de 1,1 million d'euros sera consacrée aux investissements de maintenance répartis comme suit entre secteurs :

	Montant de l'enveloppe (en euros TTC)
BATIMENTS	172 180
VOIRIE-DOMAINES PUBLICS	269 650
ECLAIRAGE PUBLIC	137 400
ESPACES VERTS - ENVIRONNEMENT	32 000
MOBILIER ET MATERIEL	205 924
MATERIEL ROULANT	113 600
EAUX PLUVIALES	30 000
INFORMATIQUE	93 694
TOTAL	1 054 448

Au total le programme d'investissement prévu pour 2018 s'inscrit dans la continuité du PPI établi en 2017. L'année 2018 verra la réalisation de nombreux projets majeurs du mandat et sera marquée principalement par la poursuite d'un très haut niveau d'investissement.

A tous ces projets programmés budgétairement au PPI 2017-2019 de la commune, il convient d'ajouter les investissements portés par des partenaires privés et les autres collectivités publiques comme la communauté de communes Médoc Atlantique.

Budgets annexes

Budget Parkings

Comme toutes les villes de France, Lacanau doit mettre en œuvre la réforme nationale de dépenalisation du stationnement payant qui consiste notamment à faire disparaître l'amende forfaitaire au profit d'un forfait post-stationnement (FPS) dont le montant est fixé à 25 euros pour Lacanau.

Le dynamisme des recettes de ce budget est le reflet de l'attractivité de la commune et de l'augmentation de la fréquentation touristique.

Ce budget, excédentaire, permet de reverser au budget principal la somme de 150 000 euros mais permet également de financer des travaux d'amélioration du stationnement.

Le périmètre du stationnement payant restera inchangé, sauf légères modifications ponctuelles sur l'avenue du Lieutenant Touzeau et la rue Emile Faugère qui bénéficieront de travaux reconstruction de voirie en 2018. De même, la grille tarifaire, hors instauration du FPS, n'évoluera pas par rapport à l'année dernière. Ainsi, un macaron de stationnement illimité sur l'ensemble de la station sera proposé aux Canaulais à un tarif de 25 euros et de 15 euros par voiture supplémentaire. La première demi-heure gratuite avant midi sera également reconduite.

Enfin, ces recettes de stationnement permettront de réaliser une zone de stationnement d'une capacité d'environ 70 places, près de la place de la Gaité, dans le cadre du projet d'aménagement de la place. Ainsi, comme en 2017 avec la réalisation du parking du groupe scolaire de Lacanau-Ville, la contribution des touristes via le stationnement payant financera des équipements destinés à la vie quotidienne des Canaulais.

Budget Eau¹

Compte tenu de la fragilité de ce budget annexe, la collectivité a construit le budget 2018 sur la base d'une augmentation de la part variable du tarif de l'eau neutralisée par une diminution à due concurrence de la part variable du tarif de l'assainissement. Ainsi, l'effet de cette évolution des tarifs sera neutre pour l'utilisateur.

Cette opération permet de générer 150 000 euros de recettes supplémentaires ce qui permettra d'équilibrer la section de fonctionnement et de financer des investissements sur le réseau de distribution par un recours limité à l'emprunt à hauteur de 192 000 euros pour 2018.

Budget Assainissement¹

En conséquence de la diminution de la part variable des tarifs de l'assainissement, les recettes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement diminueront en 2018 sans menacer l'équilibre et la pérennité financière de ce budget. Ainsi, le montant de recettes prévisionnelles de 2018 s'élève à 378 000 euros contre 498 000 euros en 2017. Les investissements prévus pour 2018 s'élèvent à environ 280 000 euros, hors restes à réaliser.

Budget Transports

Le budget transports étant excédentaire en 2017, la subvention du budget principal est diminuée de 148 450 euros à 109 000 euros en 2018. Cette opération ne remet pas en cause l'équilibre de ce budget et n'a aucune incidence sur le niveau de service de transport scolaire qui, pour mémoire, est proposé aux familles canaulaises à titre gratuit.

Budget Golfs

En 2018, le budget Golfs pourra s'appuyer sur des recettes de fonctionnement maintenues puisque la conclusion du contrat de concession portant sur l'exploitation du golf de la Méjanne prévoit un maintien de la redevance versée jusqu'alors.

¹ Crédits inscrits en euros HT

Compte tenu de l'équilibre de ce budget, un reversement au budget principal sera effectué comme en 2017 pour un montant de 350 000 euros.

Une enveloppe de 50 000 euros est réservée pour les investissements à réaliser. Il est notamment prévu de diligenter des audits sur l'état des trois parcours afin de mieux contrôler les opérations d'entretien et d'amélioration menées par les différents exploitants.

Budget Camping

Le budget camping 2018 est marqué par une augmentation des recettes de fonctionnement à hauteur de 422 000 euros. Cette évolution positive est due à l'amélioration de la fréquentation du camping et de l'aire de stationnement de camping-cars du Huga mais aussi au fait que les recettes sont encaissées en année pleine, contrairement à l'exercice 2017. Ce budget intègre la redevance du délégataire, telle que fixée dans le cahier des charges. La part fixe représente, pour 2018, 262 500 euros. Une part variable pourra également être versée, selon le niveau de fréquentation des structures en ailes de saison.

Un programme d'investissement a été établi pour permettre la réalisation de travaux nécessaires au développement du camping. Ainsi, une enveloppe est notamment réservée pour des travaux de remise aux normes des installations sanitaires mais également pour l'acquisitions de nouveaux matériels et mobiliers, sans recours à l'emprunt.

Budget Forêt

Le budget forêt est basée sur des produits issus de la vente de bois à hauteur de 140 000 euros. Il intègre également les dépenses relatives à la politique de reboisement prévue dans le cadre du plan de gestion.

Conclusion

En conclusion le budget primitif 2018 vient illustrer le bien-fondé et le pragmatisme de la stratégie financière menée par la municipalité depuis le début du mandat.

Basée sur la nécessité de mener un programme d'investissement ambitieux et responsable, cette stratégie se traduit en 2018 par un niveau d'investissement record de plus de 11 millions d'euros tous budgets confondus, soit un niveau plus élevé qu'en 2017 alors même que cet exercice était déjà exceptionnel sur ce plan. Après actualisation de la prospective budgétaire et du plan pluriannuel d'investissement, la commune dispose au total, pour les années 2018 et 2019, d'une capacité d'investissement estimée à 22 millions d'euros dont 18,2 millions d'euros sont fléchés vers des dépenses d'équipement, le solde correspondant au remboursement du capital de la dette.

La municipalité a souhaité financer ce PPI prioritairement par ses ressources propres, notamment en améliorant sa capacité d'autofinancement. Ainsi, en 2018, 65 % des dépenses d'investissement seront autofinancées grâce au maintien d'une bonne épargne brute en 2018 et le report de l'excédent de l'exercice 2017. Complétée par une stratégie active de recherche de financements extérieurs et une gestion active de son patrimoine immobilier, cette stratégie de financement permet de limiter au strict nécessaire le recours à l'emprunt. Au final, cette stratégie permet de réaliser des investissements d'avenir pour Lacanau tout en n'hypothéquant pas pour les générations futures cet avenir avec un niveau de dette trop élevé.

